

CHARTRE DU GAEL DE SUCY EN BRIE

1/ Préambule :

Le projet de création d'un « Groupement d'Achats Ethiques Local » (GAEL) a été initié par l'association « Sucy Nature Environnement », accompagnée du mouvement « Sucy en Transition », inspiré du concept des AMAPs et d'Action Consommation, dans le but de proposer aux consommateurs une alternative à la grande distribution.

Notre système actuel pousse à consommer toujours plus.

Pour les producteurs, l'exigence de rentabilité maximale à court terme et la logique des prix toujours plus bas, exercent une pression constante sur leurs conditions de vie, leurs salaires et leurs emplois.

L'impact des modes de production, de commercialisation et de consommation est considérable pour l'être humain, la société et l'environnement.

Il est donc indispensable que chacun(e) prenne conscience de ses responsabilités et de son rôle dans le circuit socio-économique, pour rester vigilant et peser, à son niveau, dans la recherche d'une société équitable et d'un environnement viable pour tous.

Le GAEL permet d'agir par la consommation et d'acheter autrement. Il constitue une réponse de citoyens à un monde économique et politique où la logique consumériste s'insinue dans la plupart des rapports sociaux.

Ce pouvoir croissant des multinationales (notamment à travers la grande distribution) conduit à :

- une perte d'autonomie des institutions et de l'État,
- la disparition de petites et moyennes entreprises,
- la délocalisation de l'emploi,
- la réduction de la liberté des consommateurs.

Ces déséquilibres produisent une fragilisation croissante de la démocratie et du tissu social.

Le GAEL, en réduisant le nombre d'intermédiaires, aboutit à un système gagnant-gagnant:

- Le consommateur devenant consom'acteur dans le GAEL se procure des produits, dont il connaît l'origine, à un tarif raisonnable.
- Le producteur accroît ses revenus et bénéficie d'un paiement immédiat.
- Le producteur peut diversifier sa production, et être moins vulnérable.
- Les circuits courts favorisent également le maintien des emplois locaux.

Le GAEL veut contribuer à une transformation collective de nos modes de consommation et à la construction d'un monde solidaire plus respectueux de la Terre et de la vie.

2/ Dans l'esprit du Préambule, le GAEL a pour objectifs de :

- Restaurer une filière de circuit court du producteur au consommateur, fondée sur le respect de critères sociaux et écologiques,
- Contribuer à la résilience locale,
- Face aux crises énergétiques et économico-financière, relocaliser l'économie et accroître l'autonomie alimentaire,
- Créer du lien social dans un esprit d'écoute et de dialogue,
- Défendre et promouvoir le droit de chacun à une consommation responsable.
- Responsabiliser le consommateur en « consom'acteur » par, notamment, la participation selon ses disponibilités à la vie du GAEL (fonctionnement, participation, organisation),

- D'étendre sa démarche à tous type de produits
- Se fournir auprès des producteurs respectant autant que faire se peut les règles suivantes :
 - Réduire leur empreinte écologique en privilégiant les produits de saison et, si possible, biologiques, issus d'une production de proximité (locale, régionale),
 - Produire de manière à respecter l'environnement et les animaux (gestion économe des ressources naturelles, utilisation des moyens techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre),
 - Maintenir leurs exploitations à une taille humaine,
 - Assurer une information transparente sur leurs produits, notamment sur l'origine et les composants, ainsi qu'une bonne qualité gustative et sanitaire,
 - Pratiquer des prix justes, fixés en toute transparence,
 - Veiller à des conditions d'emploi dignes (rémunération juste, limitation de la précarité, formation continue, etc.),
 - Prévenir le plus tôt possible en cas de problèmes de production/livraison,
 - Reprendre les produits défectueux.

La gestion du fichier est réservé aux membres du bureau qui s'engagent à une gestion éthique du fichier des adhérents :

En respectant notamment la confidentialité des noms et des coordonnées ; les données du fichier ne devront être communiquées à aucune entité commerciale ; elles devront, dans la mesure du possible, être rendues inaccessibles à toute personne extérieure au GAEL.

A cette fin : L'adhérent au GAEL s'engage à :

- Honorer financièrement sa commande le jour de la livraison
- Récupérer sa commande en temps et en heure,
- Participer au moins 6 heures par an à l'organisation des livraisons du GAEL, en une ou plusieurs fois, dans l'esprit « consom'acteur », ou donner 6 heures de son temps par an, pour toute autre activité de l'association.
- Souscrire l'adhésion annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale.
- Verser un abondement, fixé en AG (qui ne pourra pas dépasser 5% de sa commande et sera au minimum de 0.5€ par commande), lors du règlement de sa commande afin de soutenir financièrement les besoins de l'association (achats et renouvellement du matériel...).
- A ne pas diffuser et utiliser le fichier (s'il en a connaissance) à d'autres fins que l'activité du GAEL.

Texte à écrire :

« Je m'engage à Participer au moins 6 heures par an à l'organisation des livraisons du GAEL »

Date :

Nom

Prénom

Signature